

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	14
Représentés :	5
Absents :	4
Ayant pris part au vote :	19

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 09 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TESSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Valérie MARJAC représentée par Régine DE RODAT

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALGOUYRES représenté par M. Pascal PRINGAULT

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TESSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20251220**

**APPROBATION DU PROGRAMME DE SECURISATION ET
DE PERFORMANCE DES BATIMENTS PUBLICS 2026 –
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;
- les articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux délégations données au Maire ;
- les articles L.2311-1 et suivants relatifs à la préparation et à l'exécution du budget communal ;
- les articles L.1611-2 et suivants relatifs aux subventions ;
- les articles L.2334-32 à L.2334-39 relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- les articles R.2334-19 à R.2334-35 relatifs aux modalités d'attribution et de gestion de la DETR

Vu l'appel à projets relatif à la DETR 2026 publié par la Préfecture ;

Vu les dispositifs d'aides du Conseil Départemental de l'Aveyron au titre du soutien aux investissements communaux ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité, la pérennité, la performance énergétique et le confort d'usage de plusieurs bâtiments publics ;

Considérant que la commune souhaite engager en 2026 un ensemble d'interventions ciblées sur des bâtiments variés (équipements sportifs, école, mairie, halle, multi-accueil...) ;

Considérant les estimations financières pour les opérations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20251215-6_DL20251220-DE
Reçu le 16/12/2025

1. Salle multigénérationnelle 7-77

- Modification des châssis de toiture : 8 290 € HT

2. École Pierre LOUBIÈRE

- Réfection d'étanchéité du toit terrasse : 8 000 € HT

3. Multi-accueil L'Enfant Do

- Rehausse de clôture (sécurité) : 2 100 € HT
- Pose d'oculi aux portes intérieures (sécurité) : 2 500 € HT
- Remplacement de 2 lanterneaux défectueux : 2 400 € HT

4. Hôtel de Ville

- Achèvement de la rénovation de l'étanchéité de la toiture : 15 200 € HT

5. Complexe sportif Georges BRU

- Remplacement du puits de jour à l'accueil : 2 321 € HT
- Remplacement de radiateurs obsolètes (sécurité) : 3 600 € HT

6. Halle des sports

- Remplacement des polycarbonates (sécurité) : 32 537 € HT

7. Pose de films solaires

- Salle 7-77 + École Pierre LOUBIÈRE : 8 550 € HT

Montant total des opérations : 85 498 € HT

Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026) et aux aides du Conseil Départemental de l'Aveyron ;

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions ;

Ouï l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le programme « Sécurisation et performance des bâtiments publics » pour un montant total prévisionnel de 85 498 € HT ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention Etat - DETR 2026 (25 %) : 21 374,50 €
 - Subvention Conseil Départemental de l'Aveyron (20 %) : 17 099,60 €
 - Reste à charge communal : 47 023,90 €
- **D'autoriser** le Maire à déposer toutes demandes de subventions ;
- **D'autoriser** le Maire à engager toute procédure de consultation nécessaire à la réalisation des travaux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **16 DEC. 2025**
- Sa publication :
 - Affichée le : **16 DEC. 2025**
 - Retirée le :